



Le 27 mai 2020

Cher(e)s collègues,

De nombreuses actualités liées à la sortie de confinement, en lien avec nos activités, tombent quotidiennement ou presque. Ne souhaitant pas vous envoyer un mail à chaque nouvelle information nous avons regroupé les dernières dans ce message ! De nouvelles arriveront probablement dans les jours à venir, suite aux annonces attendues du Gouvernement.

Vous en souhaitant bonne lecture.

À suivre.

Cordialement.

Le bureau exécutif du SNAM.

1/ Préconisations à l'étranger :

Nous remercions Pierre Paillat, accompagnateur en montagne de la section Alpes-Provence qui s'est spontanément (et gratuitement) mobilisé à nos côtés pour nous proposer une traduction des préconisations autrichiennes, espagnoles et italiennes (nouvellement arrivées !). Pour en faciliter la lecture, vous ne trouverez que les points essentiels à nos activités :

- Autriche : <https://1drv.ms/b/s!AiFzruQ0-FqJoEgcncL61Floc8pK?e=01MmG9>
- Espagne : <https://1drv.ms/b/s!AiFzruQ0-FqJoEwI9WSO9hMjb9L?e=fmzzUx>
- Italie : <https://1drv.ms/b/s!AiFzruQ0-FqJoFmjbuOMPhNE1tve?e=FNVB01>

2/ Coup de pouce vélo (coupdepoucevelo.fr) :

Dans la perspective de la sortie du confinement, le Gouvernement a pris des mesures pour encourager la pratique du vélo par les Français. Le *Coup de Pouce Vélo* comprend 3 volets, dont 2 vous concernent peut-être !

- Volet « réparation » (réparateurs référencés) : vous réalisez une prestation de remise en état des vélos des personnes qui vous sollicitent via la plateforme. Vous effectuez une remise sur la prestation hors taxe pouvant aller jusqu'à 50 €. Vous percevez l'équivalent de cette remise par l'intermédiaire de la plateforme.
- Volet « remise en selle » (encadrants référencés) : vous encadrez des personnes souhaitant reprendre le vélo en étant rémunéré 45 € de l'heure (HT) ! Le client ne débourse rien... c'est la plateforme qui vous paye. Tous les diplômes ou qualifications acceptés pour ce volet ne sont pas référencés sur la plateforme en ligne, mais nous avons eu confirmation que vous pouvez vous déclarer en cochant la dernière case « *Moniteur de vélo-école et/ou de remise en selle pouvant justifier de plus d'un an d'expérience dans la préparation, la conduite (face à face pédagogique) et l'évaluation de séances d'apprentissage du vélo* ». (En image ici : <https://1drv.ms/b/s!AiFzruQ0-FqJoEudAxKBHF7JTYsJ?e=ledalg>)





SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN **MONTAGNE**

Question assurance : l'encadrement fait partie de notre contrat groupe, donc pas de souci ! Nous avons par ailleurs négocié avec notre assureur pour ajouter une couverture en responsabilité civile réparateur si vous souhaitez être déclaré comme « réparateur référencé ». Et ceci sans surcoût au moins pour cette année ! Alors n'attendez plus pour vous déclarer sur le site : <https://coupdepoucevelo.fr/auth/home> et informez-nous, en retour, dès validation de votre référencement (via l'adresse : administration@lesaem.fr)

3/ Aide de la CIPAV :

La CIPAV annonce l'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour l'ensemble de ses adhérents. Une aide sans précédent à la prise en charge des cotisations retraite de complémentaire et de base au titre de l'année 2020, tout en préservant la constitution des droits à la retraite. Retrouvez le communiqué de presse ici : <https://1drv.ms/b/s!AiFzruQ0-FqJoDL5rCfeiOkZq7Bo?e=ptcDx5>

4/ Guide illustré des préconisations ministérielles :

La FFCAM a édité un guide illustré des préconisations ministérielles en date du 15 mai (ici : <https://1drv.ms/b/s!AiFzruQ0-FqJoDPOwUS0Dv7EZnKc?e=AzflEs>). Nous travaillons actuellement sur un document de synthèse concernant nos pratiques et recommandations professionnelles. Nous vous transmettrons cela dès que possible. En attendant, nous vous rappelons que seul le décret du 11 mai 2020 et les arrêtés préfectoraux qui en découlent vous sont opposables. Les préconisations... restent des préconisations (ou encore des recommandations) !

5/ Reprise d'activité pour les refuges :

Madame Wargon, secrétaire d'État à la Transition écologique a indiqué, le 21 mai 2020, qu'elle allait proposer au Premier ministre une réouverture des refuges de montagne à partir du 2 juin 2020. Rien n'est encore acté, mais des annonces devraient avoir lieu cette semaine. Le Syndicat National des Gardiens de Refuge travaille actuellement sur un protocole sanitaire pour faciliter la reprise d'activité. À suivre.

6/ Plan tourisme :

Nous avons rapidement fait remonter, par l'intermédiaire du groupe de travail « Tourisme » à l'Assemblée nationale, que l'utilisation des codes APE n'était peut-être pas la bonne solution pour fixer le cadre des bénéficiaires au « plan de relance tourisme » porté par le Gouvernement (pour info, rien que pour nos adhérents, ce sont 6 codes APE différents !). Notre demande a été a priori entendue puisque cette notion n'apparaît plus comme « entrée » sur le site Internet dédié : plan-tourisme.fr. Nous restons cependant dans l'attente des annonces officielles pour en savoir plus.

